



Interception d'un colis avec des stupéfiants

Par **Henri911**, le **28/09/2012 à 03:08**

Bonjour,Je vous explique mon problème:Il y a environs 2 semaines, on avait un peu bu avec des amis, et l'un d'entre nous a eu la bonne idée de commander sur internet des truffes magiques dans un smartshop aux Pays-Bas. On savait tous que les champignons étaient interdits, mais pas les truffes, de plus rien n'indiquait d'interdiction quelconque sur le site de la boutique, du coup, l'alcool aidant, on a commandé 90gr de truffes (je précise que contrairement aux champignons, une "dose" de truffe se situe dans les 10gr, contre 1gr pour les champignons).Après un réveil difficile le lendemain, j'ai commencé à me poser sérieusement la question de la légalité de toute cette histoire et je me suis rendu compte que les truffes étaient elles aussi interdites. J'ai contacté le commerçant pour lui demander d'annuler la commande, mais il n'avait pas perdu de temps et m'avait déjà tout envoyé. À partir de là, je me suis dit que j'allais attendre, "on verra bien". Seulement voilà, le colis n'est toujours pas arrivé, la boutique me dit qu'il avait été saisi par la douane, et c'est là que je me sens vraiment mal, car j'ai jamais eu de problème avec la justice sous quelque forme que ce soit, j'ai un emploi, une vie épanouie, enfin aucun problème particulier, et surtout pas envie d'en avoir. Je sais que les forces de l'ordre sont particulièrement attentive à la question des stupéfiants, pour 1.5gr de cannabis on peut terminer au poste, je me dis que pour 90gr de truffes, je dois risquer vraiment gros. J'ai même pensé prendre les devants et aller moi même au commissariat pour leur expliquer, mais j'ai peur de me créer tout seul des ennuis en faisant celà. Je n'en veux pas du tout de ce colis, c'était une bêtise d'un soir, je veux juste être tranquille, j'ai retenu la leçon vraiment!Ma question, vous vous en doutez: qu'est-ce que je devrais faire maintenant et qu'est-ce que je risque?Merci pour votre aide, vraiment!Anthony

Par **chris_idv**, le **01/10/2012 à 17:40**

Bonjour,
Les truffes magiques sont des hallucinogènes.
Refusez le colis s'il vous est apporté par le facteur et n'allez pas le chercher si le colis est mis en instance au bureau de Poste: il sera renvoyé à l'expéditeur.
Cordialement,